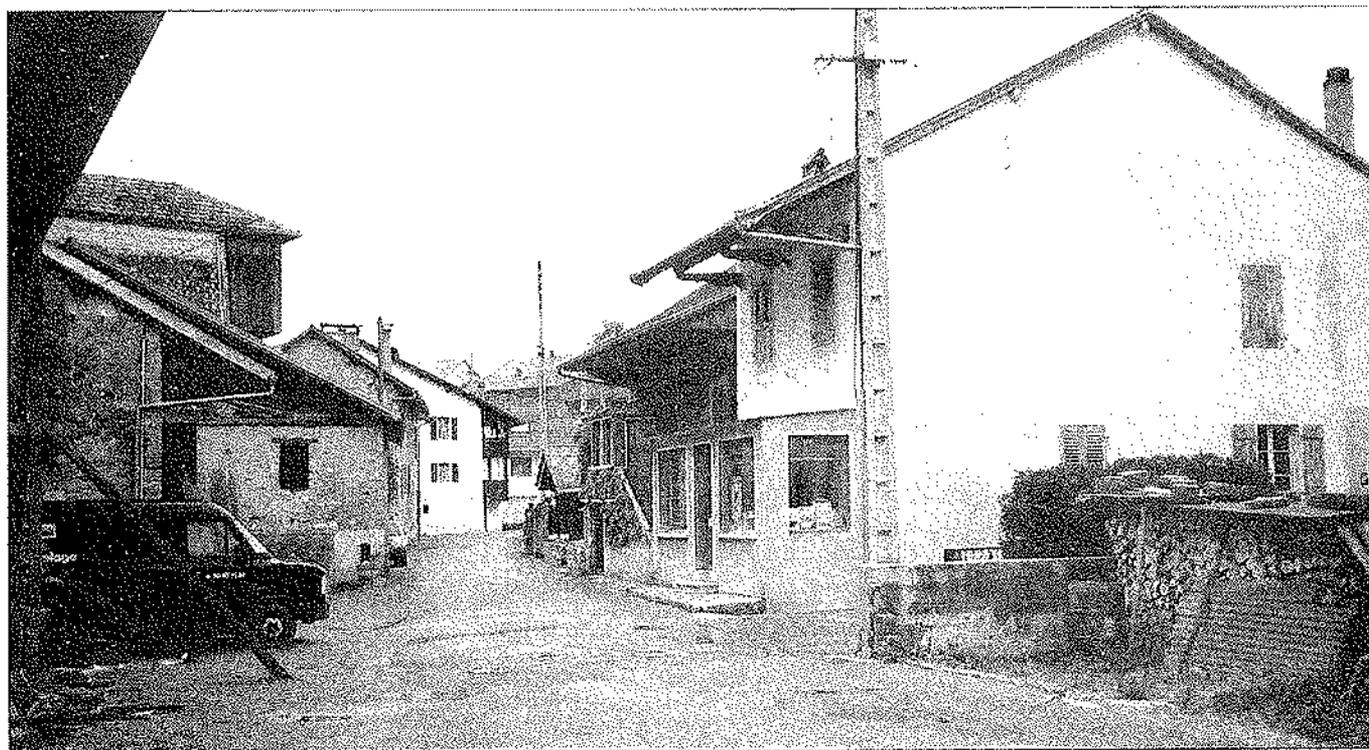


NOTRE VILLAGE

LE

LYAUD





Le mot du mairie

Depuis les dernières élections municipales, une nouvelle équipe a été mise en place avec, pour la première fois, une femme élue Maire du Lyaud.

Je mesure l'honneur et la responsabilité que ce nouveau poste représente pour moi, et par ce bulletin, je tiens à vous remercier de votre confiance dans le présent et dans l'avenir, en vous confirmant que je serai à l'écoute et au service de tous, sans exclusive, et ce dans l'intérêt général de notre commune, d'autant plus que je suis entourée d'une équipe jeune, dynamique et compétente.

En ce début d'été, notre village a retrouvé un air de jeunesse avec la finition des travaux de rénovation. Maintenant, le grand projet du groupe scolaire "primaires-maternelles" va pouvoir prendre forme. En étude depuis 1989, compromis par le passage de l'autoroute, le dossier va maintenant s'accélérer dans le cadre du Sivom Armoy-Le Lyaud, que je préside.

Projet également important, le Plan d'Occupation des Sols (POS) : dès septembre les études débiteront. Le Conseil Municipal travaillera avec attention à l'élaboration de ce POS, qui devient indispensable pour pouvoir gérer l'urbanisme sur notre commune.

Aujourd'hui, ce bulletin se veut être une source d'information sur la nouvelle équipe municipale au regard des commissions, en attendant, celui du début d'année, plus complet.

J'espère que vous avez passé de bonnes vacances et vous dis "à bientôt".

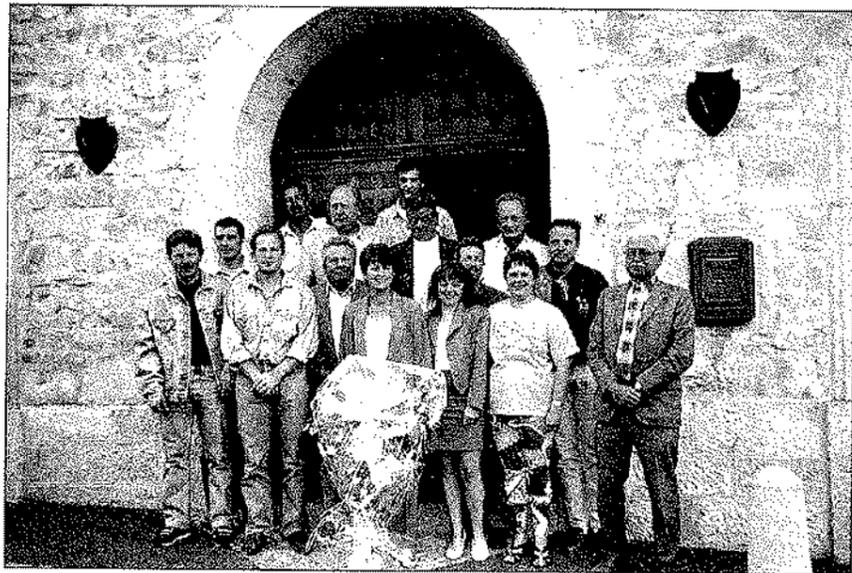
Marie-Paule ROGUIER

Nouveau conseil municipal

Maire : ROGUIER Marie-Paule
1^{er} adjoint : MOUCHE Gérard
2^e adjoint : LERBOULET Michel
3^e adjoint : PERRET-JEANNERET Philippe

Conseillers :

MEYNET Jean-Yves, PETITJEAN Franck, FILLON Nadine,
JACQUET Philippe, BEL André, DUBOULOZ Hubert,
BONDAZ Philippe, FAVRE-VICTOIRE Odile, DETRAZ Jean-Claude, DEAGE Joseph,
PERILLAT Gérard.



COMMISSIONS MUNICIPALES

Le maire est président de droit de chacune des commissions.

Chaque commission désigne un vice-président qui peut la convoquer et la présider si le maire est absent ou empêché.

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) :

ROGUIER Marie-Paule, FILLON Nadine, DUBOULOZ Hubert, FAVRE-VICTOIRE Odile.

"Les Aînés du Village" :

FAVRE-VICTOIRE Odile, DUBOULOZ Hubert, LERBOULET Michel, PETITJEAN Franck,
PERILLAT Gérard, PERRET-JEANNERET Philippe.

S.I.V.O.M du Haut-Chablais :

MOUCHE Gérard, PERILLAT Gérard, PERRET-JEANNERET Philippe.

Urbanisme :

MOUCHE Gérard, LERBOULET Michel, PERRET-JEANNERET Philippe, DEAGE Joseph,
JACQUET Philippe.

COMMISSIONS MUNICIPALES (suite)

S.I.V.O.M. "Armoy-Le Lyaud" :

ROGUIER Marie-Paule, MOUCHE Gérard, MEYNET Jean-Yves, JACQUET Philippe.

Syndicat d'Electricité - Eclairage public :

MOUCHE Gérard, BEL André, DEAGE Joseph, DETRAZ Jean-Claude.

Impôts-Cadastre :

LERBOULET Michel, BEL André, MEYNET Jean-Yves, PERRET-JEANNERET Philippe,
MOUCHE Gérard, BONDAZ Philippe.

Bâtiments communaux :

DEAGE Joseph, PETITJEAN Franck, MOUCHE Gérard, BEL André, PERRET-JEANNERET
Philippe.

Voirie - Eau - Egouts :

MOUCHE Gérard, DETRAZ Jean-Claude, PERILLAT Gérard, DEAGE Joseph.

Sports - Loisirs - Jeunes :

DUBOULOZ Hubert, PERILLAT Gérard, JACQUET Philippe, BONDAZ Philippe, MEYNET
Jean-Yves, PETITJEAN Franck.

Scolaire :

JACQUET Philippe, DEAGE Joseph, PERILLAT Gérard, FILLON Nadine.

Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du Secteur de Thonon-les-Bains (S.I.D.I.S.S.T.) :

membres titulaires : ROGUIER Marie-Paule, DUBOULOZ Hubert
membres suppléants : BONDAZ Philippe, PERRET-JEANNERET Philippe.

Forêt communale - Environnement :

DETRAZ Jean-Claude, DEAGE Joseph, LERBOULET Michel, FILLON Nadine, PERILLAT
Gérard, BONDAZ Philippe.

Information :

LERBOULET Michel, MEYNET Jean-Yves, FAVRE-VICTOIRE Odile, BEL André.

Syndicat du Comté d'Allinges :

PERRET-JEANNERET Philippe.

N.B. : Les noms des personnes extérieures au Conseil Municipal qui font ou feront partie
de l'une ou l'autre des commissions seront mentionnés dans le prochain bulletin.

Comptes rendus

Réunion du conseil municipal du 2 janvier 1995

Le conseil municipal s'est réuni le 2 janvier 1995 à 20 h 15. Etait absent : M. MEYNET Michel.

Le maire, dès l'ouverture de la séance, présente tous ses vœux aux membres du conseil municipal, ainsi qu'à leurs familles et à toute la population.

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- Lieu-dit "Le Couatton" parcelle section C n° 862-863. Monsieur MARES Bernard. Avis favorable.

DÉCLARATION DE TRAVAUX

- Lieu-dit "La Croix" parcelle section AL n° 197. Monsieur DUBOULOZ Michel : mise en place d'une piscine, d'un local technique et d'un abris de voitures. Avis favorable.

Prochaine réunion : lundi 6 février 1995 à 17 h.

Réunion du conseil municipal du 13 février 1995

Le conseil municipal s'est réuni le 13 février 1995 à 20 h 15. Etait absent : M. MEYNET Michel (excusé).

Dès l'ouverture de la séance et à la demande du maire, une minute de silence a été observée par les membres du conseil en mémoire de madame MEYNET Danièle, récemment décédée, épouse de monsieur MEYNET Michel, membre du conseil.

Ensuite ont été examinés les problèmes figurant à l'ordre du jour.

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- Lieu-dit "Le Couatton" parcelles section C n° 891-892-900. S.A.R.L. TIT.

Les périmètres des zones de protection des captages et sources ne sont pas encore déterminés d'une façon précise et officielle.

- Lieu-dit "Les Jossières" parcelles section AC n° 3-4-5-6-175-176-177. S.A.R.L. SLAVIM.

Les parcelles du lotissement projeté devront avoir, chacune, une surface au moins égale à 1000 m² hors emprise du chemin privé ou communal d'accès. Une alimentation suffisante en énergie électrique pour toute consommation (éclairage, appareils ménagers, ou chauffage, etc.) devra être précisée lors de toute demande de permis de construire.

- Lieu-dit "La Combe" parcelles section AI n° 425-426-427. Madame MIDALI Patricia.

Il devra être justifié de l'autorisation des propriétaires riverains pour l'élargissement de la voie communale, aux frais de la demanderesse.

- Lieu-dit "Aux Cruets" parcelles section AE n° 237-240-245. Succession de Monsieur FILLON Albert.

Avis favorable.

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- Lieu-dit "Les Cordons" parcelles AD n° 88-89. Monsieur PREVELLE Jean-Pierre : construction d'une habitation individuelle. Avis favorable.

- Lieu-dit "Le Lyaud" parcelle section AB n° 20. Monsieur RAMELLA Michel : construction d'une maison individuelle. Avis favorable.

- Lieu-dit "La Perrière Ouest" parcelle section AL n° 387-391. S.A.R.L. HOME EVOLUTION : construction d'une habitation collective.

Lors de sa réunion du 7 novembre 1994, le conseil avait décidé que le permis de construire dont il s'agit pourrait être accordé au demandeur après le raccordement du terrain au réseau d'égout.

Le conseil prend acte que, récemment, le demandeur s'est engagé, par écrit, à effectuer ce raccordement à ses frais, pour son seul usage.

Le conseil décide de rechercher une solution pour que ce raccordement puisse permettre le branchement du plus grand nombre possible de propriétés situées en amont. En cas d'accord avec le demandeur, une participation de la commune aux travaux de mise en place de ce raccordement pourrait être retenue. Prochaine réunion : lundi 6 mars 1995 à 20 h 15.

Réunion du conseil municipal du 6 mars 1995

Le conseil municipal s'est réuni, au complet, le 6 mars 1995 à 20 h 15.

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- Lieu-dit "Les Grangettes" parcelles section C n° 841-860-972-934. Monsieur DARAGON Louis : construction d'une habitation individuelle destinée à remplacer une précédente construction individuelle détruite récemment par un incendie. Avis favorable.

COMPTE ADMINISTRATIF 1994

Le compte administratif pour 1994 a été adopté à l'unanimité des membres du conseil. Dans ses grandes lignes il s'établit ainsi :

- section fonctionnement :	
recettes	3.458.131 F
dépenses	2.231.008 F
- section investissement :	
recettes	2.863.758 F
dépenses	1.734.489 F
- résultat global :	
excédent	2.356.392 F

BUDGET PRIMITIF 1995

Le conseil municipal a étudié et approuvé le budget primitif qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement à	3.385.026 F
- en section d'investissement à	3.139.269 F

IMPOTS LOCAUX

Pour l'année 1995, le conseil a décidé d'augmenter de 10 % la "masse globale" des impôts directs perçus par la commune (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti).

Compte tenu de cette décision, l'augmentation du taux de chacune de ces taxes sera calculée en se référant aux prescriptions préfectorales.

Prochaine réunion : lundi 3 avril 1995 à 20 h 15.

Réunion du conseil municipal du 3 avril 1995

Le conseil municipal s'est réuni, au complet, le 3 avril 1995 à 20 h 15.

DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME

- Lieu-dit "Le Couatton" parcelles section C n° 891-892-900. S.A.R.L. TIT.

Les périmètres des zones de protection des captages et sources ont fait l'objet, à une époque ou à une autre, d'études hydrogéologiques. Le résultat de ces études n'a pas eu, à ce jour, une application au niveau des contraintes tant pour les propriétaires de terrains situés dans ces zones que pour la commune. Elles ne peuvent donc pas servir de référence, à l'heure actuelle, pour l'instruction d'une demande de certificat d'urbanisme ou d'un permis de construire. Elles pourraient le devenir dans le cadre de l'élaboration du P.O.S. (Plan d'occupation des sols).

DÉCLARATION DE TRAVAUX

- Lieu-dit "Le Lyaud" parcelle section AB n° 567. Madame DEVILLE Gisèle : mise en place d'une clôture en bordure de voie publique. Avis favorable.

- Lieu-dit "Les bois d'en Bas" parcelle section AE n° 273. Madame BOUDOT Suzanne : construction d'un abri de jardin. Avis favorable.

- Lieu-dit "Le Lyaud" parcelles section AB n° 245-248-244-243-239. Monsieur FILLON William : allongement du balcon et création d'une véranda. Avis favorable.

DEMANDE DE PERMIS DE LOTIR

- Lieu-dit "Les Trois Partieux" parcelles section C n° 992-995-998. Monsieur COTE Maurice : création de deux lots. Avis favorable.

LA COLLINE DU PETIT CEZ

Le nettoyage de la colline du Petit Cez est un problème constant. La nature reprend ses droits à chaque écart de notre vigilance. Depuis un certain temps déjà, des animaux sont en charge de ce nettoyage. Cela n'est pas aussi simple qu'il peut y paraître. Afin de rendre plus efficace l'intervention de ces "nettoyeurs", Monsieur GUIGNOT Jackie, leur propriétaire, a demandé à la commune l'autorisation de mettre en place, sur ce site, un abri pour animaux.

Le conseil, en ce sens, a décidé qu'avant tout examen approfondi de cette demande, le demandeur devrait effectuer un nettoyage complet des ronciers qui se sont développés sur cette colline.

O.P.A.H.

Le conseil a pris connaissance que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, qui a été initiée en 1991 sur 11 communes du Pays de la Côte et 3 communes associées (dont celle du Lyaud) :

- aurait dû prendre fin en 1993,
- mais que, compte tenu de ses bons résultats, elle a été reconduite en 1994,
- et que cette reconduction est applicable à 1995.

COLLECTE A.P.F.

L'Association des Paralysés de France et la Croix Rouge Française organisent, à nouveau, au niveau national, le 24 juin prochain, un ramassage de tous textiles et chaussures, neufs ou usagés, propres ou non propres. Le dépôt des cartons (ou des sacs) pourra être effectué dans le hall de la Mairie aux jours et heures d'ouverture de celle-ci, au cours de la semaine précédant la date du ramassage.

Prochaine réunion : lundi 2 mai 1995 à 20 h 15.

Réunion du conseil municipal du 22 mai 1995

Le conseil municipal s'est réuni le 22 mai 1995 à 20 h 15. Etait absent : M. JORDAN Michel (excusé).

DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME

- Lieu-dit "Les Chambrettes" parcelle section AM n° 23. Madame BIDAL Suzanne.

Avis défavorable : manque d'équipements (situation inchangée par rapport à la demande instruite le 2 novembre 1992).

- Lieu-dit "Le Lyaud" parcelles section AB n° 239-244-245-247-248-249-252-243-511-527-528-254-649. Monsieur FILLON William. Avis favorable.

- Lieu-dit "Les Trois Partieux" parcelles section C n° 881-882-883-884-961-990-993-996. Monsieur CÔTE Maurice.

N° 350-881p. Madame JORDAN Bernadette. Avis favorable.

- Lieu-dit "Les Bois d'en Bas" parcelle section AE n° 448-450. Madame DUCHÈNE Olga. Avis favorable.

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- Lieu-dit "Le Lyaud" parcelle section AB n° 83. Madame DEAGE Rosa : aménagement d'une grange en appartement. Avis favorable.

- Lieu-dit "Le Crêt à Favre" parcelle section AD n° 210-257. Madame NEPLAZ Laurence.

Le certificat d'urbanisme, délivré le 31 mars 1995, a permis qu'il devrait être joint, à toute demande de Permis de Construire, un acte notarié constatant le droit d'utilisation d'un accès obligatoire depuis la servitude tous usages de 5 m de largeur.

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

- Lieu-dit "Le Couatton" parcelle section C n° 862-863. Monsieur MARES Marcel : modification de l'accès à la construction prévue. Avis favorable.

- Lieu-dit "Les Cordons" parcelle section AD n° 88-89. Monsieur PREVELLE Jean-Pierre : modification de l'implantation de la construction. Avis favorable.

DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

- Lieu-dit "La Perrière" parcelle section AC n° 141-142. Monsieur ERB Daniel : construction d'un abri de jardin. Avis favorable.

- Lieu-dit "Trossy" parcelle section AK n° 27-13a. Monsieur BEL François Xavier : mise en place d'une clôture. Avis favorable.

- Lieu-dit "Bois Poulet" parcelle section AH n° 73. Monsieur AUFFREDOU Jean-François : création d'un vélux. Avis favorable.

- Lieu-dit "Les Rierets" parcelle section AE n° 303-306. Monsieur LESEC Serge : construction d'un abri de jardin. Avis favorable.

- Lieu-dit "Le Lyaud" parcelle section AB n° 720-726. Madame KALAYDJIAN Nadia : création d'un vélux. Avis favorable.

- Lieu-dit "Le Lyaud" parcelle section AB n° 241. Monsieur DESCHAMPS Pascal : construction d'une toiture sur terrasse. Avis favorable.

Elections présidentielles

Avril-Mai 1995
LE LYAUD
Nombre d'inscrits : 644

1 ^{er} tour (23 avril 1995) :		2 ^e tour (7 mai 1995) :	
Nombre de votants.....	561	Nombre de votants.....	550
Nombre de suffrages exprimés.	540	Nombre de suffrages exprimés.	506
Résultats :		Résultats :	
- Philippe de Villiers	39	- Jacques Chirac.....	306
- Jean-Marie Le Pen	78	- Lionel Jospin.....	200
- Jacques Chirac.....	94		
- Arlette Laguillier.....	35		
- Jacques Cheminade	2		
- Lionel Jospin.....	110		
- Dominique Voynet.....	10		
- Edouard Balladur	124		
- Robert Hue	48		

Taux de participation

	Le Lyaud	Canton de Thonon	Haute- Savoie
1 ^{er} tour	87,11 %	78,29 %	79,65 %
2 ^e tour	85,40 %	79,14 %	79,67 %

Juin 1995
LE LYAUD
Nombre d'inscrits : 643

1 ^{er} tour (11 juin 1995) :		2 ^e tour (18 juin 1995) :	
Nombre de votants.....	532	Nombre de votants.....	466
Nombre de suffrages exprimés.	512	Nombre de suffrages exprimés.	449

Taux de participation

1 ^{er} tour	82,73 %
2 ^e tour	72,47 %

Gestion financière

COMPTE ADMINISTRATIF 1994

I - Balance générale

Section de fonctionnement	
dépenses.....	2.231.008,66 F
recettes	3.458.131,69 F
Section d'investissement	
dépenses.....	1.734.489,87 F
recettes	2.863.758,89 F
Résultat global	
excédent	2.356.392,05 F

II - Détail

Section de fonctionnement	
Dépenses (2.231.008,66 F)	
• Denrées et fournitures	65.669,50 F
dont :	
combustibles	28.800,14 F
fournitures de voirie	15.855,06 F
fournitures de bureau.....	5.729,82 F
autres fournitures.....	15.284,48 F
• Frais de personnel	163.754,67 F
dont :	
rémunération personnel non titulaire.....	116.333,74 F
rémunérations diverses	6.769,48 F
cotisations diverses	40.651,45 F
• Impôts et taxes	36.206,00 F
• Travaux et services extérieurs	189.062,07 F
dont :	
entretien de terrains	8.529,94 F
entretien bois et forêts	17.523,41 F
entretien de bâtiments	27.491,43 F
entretien voirie et réseaux.....	4.961,24 F
entretien matériel, outillage et mobilier.....	5.784,51 F
entretien matériel, outillage et mobilier	2.096,46 F
électricité, assainissement	90.468,84 F
honoraires rémunération intermédiaires	14.445,80 F
primes d'assurances	17.760,44 F
• Participations et contingents	707.117,61 F
dont :	
frais de garderie bois communaux.....	10.299,49 F
cotisations municipales	7.582,10 F
contingent service incendie	89.653,36 F
participations charges intercommunales	24.775,88 F
autres contingents.....	571.545,18 F
autres prestations de services	3.261,60 F
• Allocations - subventions	34.964,64 F
dont :	
subventions	27.581,00 F
agence de bassin	7.383,64 F
• Frais de gestion générale	162.274,26 F
dont :	
fêtes et cérémonies	30.056,03 F
frais de transport	11.985,00 F
impression - reliures	15.874,61 F
documentation générale	966,00 F
frais de P.T.T.....	5.289,11 F
indemnité du maire.....	41.180,52 F
indemnités des adjoints	49.416,99 F
cotisations élus.....	7.506,00 F
• Frais financiers	121.959,91 F
• Prélèvement pour dépenses investissement	750.000,00 F
Recettes (3.458.131,69 F)	
• Produits de l'exploitation	276.915,91 F
vente d'eau	276.915,91 F
• Produits domaniaux	470.763,00 F
dont :	
coupes de bois	391.271,00 F
location immeubles, matériel	11.300,00 F
concessions cimetière	2.800,00 F
autres produits domaniaux.....	65.392,00 F

Elections municipales

Gestion financière (suite)

• Produits financiers	37,65 F
• Recouvrements - subventions	197.720,35 F
dont :	
recouvrements prestations sociales	5.036,27 F
recouvrements frais chauffage, éclairage	12.150,00 F
autres recouvrements	9.809,08 F
autres subventions	7.500,00 F
fonds frontaliers	163.225,00 F
• Dotations versées par l'Etat	696.820,00 F
• Impôts indirects	199.895,06 F
dont :	
attribution sur permis de chasse	484,00 F
taxe additionnelle aux droits de mutation	68.568,91 F
licence de débit de boisson	588,00 F
taxe sur l'électricité	130.254,15 F
• Contributions directes	762.932,00 F
dont :	
contributions directes	706.346,00 F
attribution fonds national taxe profession.	20.432,00 F
compensation exonération taxes foncières	1.369,00 F
dotation compensatrice taxe professionnelle	34.785,00 F
• Produits exceptionnels	10,11 F
• Produits antérieurs	853.037,61 F
dont :	
produits antérieurs	851.156,06 F
syndicat de voirie	1.881,55 F
Section d'investissement (Dépenses (1.734.489,87 F))	
• Remboursements d'emprunts	179.431,53 F
• Acquisitions biens meubles et immeubles	366.263,16 F
dont :	
acquisition terrains, immeubles	167.535,83 F
acquisition matériel	198.727,33 F
• Travaux bâtiments génie civil	1.150.066,13 F
dont :	
travaux ensemble communal	124.026,90 F
travaux voirie	347.469,63 F
travaux eau - assainissement	678.569,60 F
• Annuité syndicat électricité	38.729,05 F
Recettes (2.863.758,89 F)	
• Report d'excédent investissement	554.042,69 F
• Subventions équipement, dons	822.872,00 F
• Prélèvement recette fonctionnement	750.000,00 F
• Participations	245.202,20 F
dont :	
T.V.A.	170.427,00 F
produit amendes de police	30.000,00 F
taxe locale d'équipement	44.775,20 F
• Produits d'emprunts	462.000,00 F
• Recouvrement de créances	29.642,00 F
dont :	
Tennis-Club	20.000,00 F
subvention réserve foncière	9.642,00 F

INFORMATIONS GÉNÉRALES

I - Dette de la commune au 1^{er} janvier 1995

Dette en capital	1.418.043,12 F
Annuités	301.373,44 F
remboursement en capital	176.095,72 F
intérêts	125.277,72 F

II - Potentiel fiscal (valeur pour la commune au 1^{er} janvier 1995)

Taxe d'habitation	6,35
Foncier bâti	6,26
Foncier non bâti	30,00
Taxe professionnelle	14,30

Compte rendu de la réunion du SIVOM Armoy- Le Lyaud du 10 juillet 1995

Présents :

- Cettour-Baron T., Cochard P., Collet C., Garin T., Jacquet P., Meynet J.-Y., Mouche G., Roguier M.-P.
- Ouverture de séance : 18 h 00.
- Clôture séance : 19 h 30.
- Marie-Paule ROQUIER ouvre la séance en l'absence du président sortant.

Election du bureau :

- M.-P. ROQUIER présente sa candidature au poste de présidente, Armoy ne présentant pas de candidat, elle est élue au 1^{er} tour à la majorité absolue.
- P. COCHARD présente sa candidature au poste de vice-président, il est également élu au 1^{er} tour à la majorité absolue.
- T. GARIN présente sa candidature au poste de secrétaire, il est également élu au 1^{er} tour à la majorité absolue.

Modifications du nombre de délégués :

- P. COCHARD propose de passer le nombre de délégués à 6 par commune ou de nommer 2 suppléants avec voix délibérative, ceci pour pallier à d'éventuelles absences de délégués.
- Le comité donne son accord pour la deuxième proposition, deux personnes seront désignées au sein des deux conseils municipaux.

Responsables des employés municipaux :

- Après discussion, G. MOUCHE et T. GARIN sont retenus pour ces postes. Concernant le fonctionnement de cette commission, la réunion du 1^{er} mardi de chaque mois à 20 h 15 est maintenue, les deux délégués étant en principe seuls à intervenir auprès des employés municipaux. T. GARIN s'occupera plus particulièrement du suivi administratif des agents (congés, récupérations...).

Facture du S.I.V.O.M. :

- G. MOUCHE et C. COLLET sont désignés pour le contrôle et le suivi des factures concernant le S.I.V.O.M. Ils se verront pour cela en dehors des réunions du comité.

Relations avec la presse :

- Le secrétaire est chargé de transmettre à la presse toutes les informations concernant le S.I.V.O.M., après avoir soumis les textes proposés aux autres membres du bureau pour accord.
- Les conseils municipaux des communes ne devront pas utiliser les termes et les décisions du S.I.V.O.M. à leur compte, en particulier auprès de la presse.

Modification des statuts :

- Une proposition sera faite pour la prochaine réunion qui est d'ores et déjà fixée au JEUDI 7 SEPTEMBRE à 20 h 00.

Livres scolaires :

- La secrétaire de mairie est autorisée à effectuer le virement nécessaire à l'achat de livres scolaires (+ 6 élèves par rapport aux prévisions du début de l'année).

Groupe scolaire :

- Le comité propose d'accélérer les études et de créer rapidement une commission spécialisée pour suivre le déroulement de ce projet d'envergure.

Un peu d'histoire

Les Sapeurs-Pompiers du Lyaud (suite)

Extrait du "Registre contenant les délibérations et écritures diverses concernant ladite Compagnie"

Liste des engagements volontaires

Les soussignés, tous demeurant en la commune de Lyaud, jouissant de leurs droits civils et ayant satisfait à la loi du recrutement, s'engagent conformément au décret du 29 xbre 1875, à savoir pendant cinq ans dans les corps de Sapeurs-Pompiers, actuellement en organisation de cette commune, et à se soumettre à toutes les obligations qu'imposera le règlement de service qui sera fait par arrêté municipal sur la proposition du Chef de Corps, moyennant jouissance de toutes les immunités qui pourront être attribuées au-dit Corps. Au Lyaud, ce 24 juin 1877.

Noms et prénoms	Date de naissance	Profession ou ancien titre militaire
RANDON Fois feu Fois	10 mai 1830	ancien cavalier
RANDON Pierre feu Clde	11 mars 1839	ancien soldat
NEPLAZ Michel	18 mai 1850	laboureur
NEPLAZ Marie feu Marie	15 août 1841	id.
DEVILLE Fois feu Marie	28 8bre 1832	id.
BAUD Mathieu	18 février 1849	id.
NOIR Marie	29 janvier 1844	charpentier
DUBOULOZ Claude fils de J.-M.	11 mai 1841	charp. ancien artill.
FILLION Louis fils de J.-M.	13 janv. 1854	charpentier
BEATRIX Julien		ancien milit.
LUGRIN Auguste	2 juin 1848	charpentier
RANDON Jh feu Marie	17 avril 1842	ancien milit.
DEAGE Paul	15 mars 1833	laboureur
NAZ Fois fils de Pierre	15 mars 1833	laboureur
FILLION Fois feu Jacques	24 9bre 1831	lab. ancien milit.
FILLION Jean-Marie	24 9bre 1826	charpentier
BOUVET Joseph	20 août 1853	maçon
NEPLAZ Thomas	17 7bre 1833	laboureur
DEVILLE Jh feu Pierre	4 août 1844	id.
DUBOULOZ Jh feu Fois	30 juillet 1850	laboureur
SANSONNET Joseph	18 8bre 1827	id.
DEVILLE Etienne feu Jh	12 juin 1824	id.
NAZ Fois feu Claude	13 mai 1826	id.
BERTHET Jh fils de Jn	28 juillet 1853	id.
RANDON Louis fils de P.	13 7bre 1856	id.
ALPHONSE Marie	1 ^{er} juin 1825	maréchal
DEAGE Jean-Baptiste	17 mai 1824	lab. ancien soldat
RANDON Joseph feu J.-B.	27 avril 1856	laboureur
FILLION Joseph feu Jh	7 février 1856	id.
BOUCHET Joseph feu Jh	17 avril 1824	id.
DEVILLE Charles	28 juin 1847	id.
FILLION Pierre	20 9bre 1851	id.
ALPHONSE François	3 mai 1856	maréchal
FILLION feu Marie	3 avril 1856	laboureur
SANSONNET Marie	26 8bre 1838	id.
DUBOULOZ Alexis	26 janv. 1853	id.
RANDON Fois feu Jn-Bap.	2 mars 1854	laboureur
JORDAN Marie	21 8bre 1855	id.
NEPLAZ Jh feu Antoine	6 9bre 1815	id.
FILLION Marie feu Maurice	29 août 1837	id.
FILLION Jh feu Pierre	18 xbre 1849	ancien milit.
DUBOULOZ Jh feu Jh	14 juillet 1839	laboureur
DEAGE Paul fils de Jn	11 février 1855	id.
NAZ Pierre fils de Louis	2 mai 1832	id.
ROSSI Balthasar	28 8bre 1838	tailleur de pierre
RANDON Louis feu Jh	29 7bre 1841	laboureur
DEVILLE Marie feu Louis	29 mai 1831	id.
BOUVET François	14 7bre 1851	maçon ancien milit.
NAZ Jean-Marie fils de Fois	13 8bre 1842	laboureur
NAZ Fois feu Marie	27 xbre 1832	id.
BOEGEAT André	3 août 1848	id.
DEVILLE Jh feu Etienne	10 8bre 1841	laboureur ancien soldat
BOEGEAT Fois	13 mars 1840	laboureur
PORTIER Thomas	20 août 1849	ancien soldat
DEVILLE Jh feu Jh	11 août 1825	ancien soldat
FORNAY Joseph	2 janv. 1853	id.
NEPLAZ Jh feu Jean	4 8bre 1827	laboureur
PORTIER Fois feu Michel	10 août 1846	id.
DUBOULOZ Marie feu Clde	11 mars 1843	id.
FILLION Pierre feu Jacq.	19 9bre 1840	id.
DUBOULOZ Fois feu Louis	2 7bre 1826	id.
RANDON Pierre feu Claude	4 8bre 1820	id.
FILLION Jh feu Jacques	4 9bre 1830	id.

Arrêté par Nous Maire de la commune de Lyaud, au nombre de soixante trois et pour légalisation des signatures.
Lyaud, le 26 juin 1877.
Le Maire, signé : DEAGE.

Décret portant nomination des Officiers

Le Président de la République Française,
Sur la proposition du Ministre de l'Intérieur,
Vu le décret du 29 xbre 1875,

décète

Art. 1 Sont nommés aux grades ci-après dans les corps de sapeurs-pompiers du département de la Haute-Savoie :
Haute-Savoie - Lyaud - Compagnie
MM. RANDON Pierre fils de Claude Capitaine
DUBOULOZ Claude fils de J.-M. Lieutenant
FILLION Joseph feu Pierre S.-Lieutenant

Art. 2 Le ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 25 7bre 1877.
signé : Maréchal de Mac-Mahon

Règlement de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers du Lyaud

La Compagnie des Sapeurs-Pompiers de la Commune du Lyaud a été constituée à la date du 24 juin 1877 de la manière suivante :

Capitaine	1
Lieutenant	1
Sous-Lieutenant	1
Sergent Major	1
Sergent fourrier	1
Sergents	4
Caporaux	8
Tambour ou Clairon	1

Article 1^{er}. - Le service des Sapeurs-Pompiers a spécialement pour objet l'extinction des incendies, la préservation des propriétés, le sauvetage des personnes et des objets mobiliers menacés par les incendies, en outre les Sapeurs-Pompiers sont appelés à faire tout service jugé nécessaire pour le maintien de l'ordre et la tranquillité publique dans la Commune.

Article 2. - Aussitôt qu'un incendie sera déclaré, les Sapeurs-Pompiers devront immédiatement se rendre au hangar des pompes et dès que le nombre d'hommes sera suffisant pour pouvoir transporter les pompes, on se rendra sur le lieu du sinistre, si toutefois la distance n'est pas trop éloignée.

Article 3. - Dès qu'on sera arrivé sur le lieu de l'incendie, la pompe fonctionnera instantanément sous les ordres du Capitaine ; en son absence, le plus élevé en grade prendra le commandement.

Article 4. - Si l'incendie a lieu dans la Commune même, on ne devra abandonner le poste qu'autant que le feu sera complètement éteint et que les maisons voisines soient complètement hors de danger. Pendant la manœuvre, les Sapeurs-Pompiers devront se tenir constamment à leurs postes et montrer du zèle et du courage.

Article 5. - Les pompes seront rentrées au hangar d'après les ordres du Commandant de la Compagnie. Cependant, une section, placée sous les ordres du sergent commandant cette section, restera de garde jusqu'à ce que le Maire ait donné ordre de se retirer. Elle aura pour consigne de surveiller strictement tous les objets confiés à leur garde, veiller à ce qu'il ne se commette aucun vol, réprimer les abus, etc...

Article 6. - La Compagnie sera divisée en quatre sections ; ces quatre sections formeront huit escouades ; le plus ancien sergent sera placé à la première section et les autres en suivant ; les caporaux seront placés par rang de taille.

Article 7. - La manœuvre de la pompe aura lieu tous les derniers dimanches de chaque mois et par deux sections à la fois ; il devra toujours y assister l'un des trois Officiers ; le Sergent Major alternera avec le fourrier.

Pour les manœuvres, la pompe sera nettoyée en rentrant, sous la surveillance du sergent. Au retour d'un incendie, la pompe sera nettoyée par la section de garde.

Article 8. - Lorsqu'on devra se réunir pour les manœuvres ou revues, il sera envoyé individuellement un billet de convocation signé par le Capitaine indiquant les jours et heures de la réunion. Ces billets seront faits par le Sergent Major et le fourrier. La convocation pourrait aussi être faite par publication à son de caisse ou de clairon dans les principaux quartiers du village.

Article 9. - Ceux qui manqueront aux manœuvres ou réunions quelconques, seront passibles d'une amende fixée comme il suit :

la 1^{re} fois, 0 F 50 centimes ; la 2^e, 1 F ; la 3^e, 3 F et la 4^e, révoqués.

Les officiers et sous-officiers jugeront double amende. Si toutefois les absences ne sont pas consécutives, elles ne seront punies que de 0 F 50 centimes chacune.

Article 10. - Ceux qui pour des motifs sérieux auraient absolument besoin de s'absenter le jour où ils seraient convoqués devront en faire la déclaration à l'un des Officiers ; si le cas d'absence est motivé par ce dernier, l'amende ne sera pas appliquée.

Article 11. - Les dégradations aux effets appartenant à la Commune devront être payées par les sociétaires négligents, à moins toutefois qu'elles ne proviennent d'un travail d'incendie ou de manœuvre quelconques.

Article 12. - Les amendes seront perçues par le Sergent Major qui remplit les fonctions de trésorier et qui est chargé d'en faire opérer la rentrée par toutes les voies légales.

Les dons provenant des compagnies d'assurance seront versés dans la caisse de la Compagnie et employés comme le fonds d'amendes.

Article 13. - Tous les Sapeurs-Pompiers sans exception devront assister à la sépulture d'un sociétaire afin de lui rendre tous les honneurs militaires qui lui sont dus.

Au Lyaud, le vingt septembre mil huit cent septante neuf.

Le Chef de Corps
signé : RANDON

Fête de l'été

Depuis plusieurs années, le dernier "week-end" de juillet a lieu, dans notre village, la traditionnelle "Fête de l'été". Pour l'édition 1995, la Paroisse et la Radio ont décidé de laisser leurs places au Foot, à la tête de l'organisation.

Mais comme au foot, la devise est : "on ne change pas une équipe qui gagne", c'est la même troupe qui a retroussé ses manches pour transformer cette manifestation en parfaite réussite. Après la messe sous chapiteau, c'est toute une fourmilière qui se met au travail :

- les cuistots sous la direction de Denis et Bernard,
- les serveuses dirigées par Marie-Paule et Yvette,
- les barmans sous couvert de Jean-Yves et Philippe,
- les stands avec Louis comme chef de file,
- les gaufres et crêpes, fiertés de notre village, sous contrôle de notre trio de charme : Chantal, Mado et Christiane,
- avec Christian dans le rôle du marmiton,
- André pour gouverner la vente aux tables,
- Claude pour les réservations,
- Rémi et Gilbert au jambon,
- sans oublier toute l'équipe du montage et du démontage avec nos retraités en tête.

Une démonstration de trampolinos, un groupe de danseuses venu ravir nos yeux, un concours de tir à la corde des plus pittoresques, une extraordinaire prestation des batteries-fanfares du Lyaud et des Gets, une ambiance hors du commun avec "computer", avec en apothéose un formidable feu d'artifice offert par notre toute nouvelle municipalité : tels sont les ingrédients de notre fête.

Je tiens à vous remercier tous pour votre aide, et à vous féliciter pour la parfaite union de camaraderie qui règne autour de cette fête de l'été, qui remporte un succès toujours grandissant auprès du public, et c'est vous tous qui en êtes responsables.

Encore merci à tous et rendez-vous bientôt autour d'un casse-croûte amical et surtout fin juillet 1996 pour la prochaine édition de la "Fête de l'été".

Daniel Favre-Victoire



L'équipe de la municipalité se prépare pour le tir à la corde



Grand succès pour les repas

L'ENTENTE ARMOY-LE LYAUD

Reprise des cours lundi matin 25 septembre 1995 à 8 h 30, salle paroissiale du Lyaud.

Le cours du soir sera reconduit si un minimum de 12 inscriptions est enregistré.

(Jour et heure à déterminer).

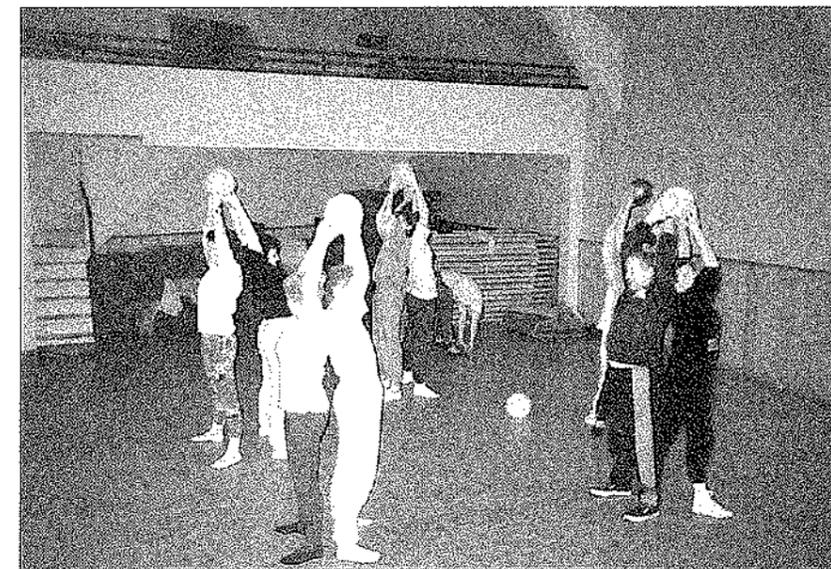
Le stretching constitue l'essentiel des séances. L'âge, le manque de souplesse ne sont pas des obstacles. Parce qu'ils détendent l'esprit et tonifient le corps, les étirements devraient être partie intégrante de la vie quotidienne. Ils réduisent la tension musculaire et vous aident à vous relaxer, stimulent la circulation sanguine et procurent un bien-être immédiat. C'est, en outre, la base indispensable de tout autre sport (vélo, jogging, tennis, ski, etc.).

Messieurs, n'hésitez pas à participer à une séance d'essai. Vous êtes encore peu nombreux alors que bon nombre des adhérentes sont des fidèles depuis parfois vingt ans !

En attendant, profitez de ce bel été pour user et abuser de la marche. Vous attaquerez la rentrée en pleine forme.

A très bientôt.

Gymnastique entretien adultes

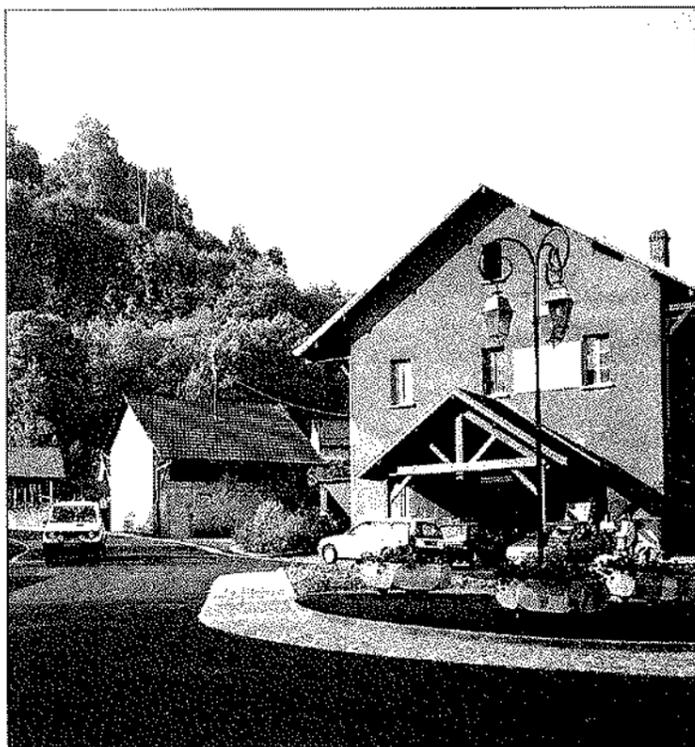


Calendrier des Fêtes 1995

Date	Organisateur	Activité	Lieu
7.10	Philippe Jacquet	Cross des jeunes	Le Lyaud
12.11	Conseil Municipal	Cross des Hermones	Le Lyaud
2.12	Conseil des Parents d'Elèves	Loto	Armoiy
31.12	Association Sportive Le Lyaud-Armoiy	Réveillon	Armoiy

*Responsables
d'associations,
sociétés
ou clubs
organisateurs
de
manifestations*

Association Sportive Le Lyaud-Armoy Monsieur Bel Bernard Route des Cathelins Tél. 50 70 52 65	Société Communale de Chasse Monsieur Alphonse Alain Chemin du Petit-Cez Tél. 50 70 53 32
Conseil paroissial pour Les affaires économiques Monsieur Cornier André Route des Devants Tél. 50 73 95 08	Tennis-Club de Le Lyaud Monsieur Faguer Christian Route des Devants Tél. 50 73 92 30
Conseil des Parents d'Elèves Monsieur Jacquet Philippe Route des Champs-de-Beule Tél. 50 73 93 10	Radio-Cristal Monsieur Chavanne Yves Orcier "Les Grands-Champs" Tél. 50 73 91 04
Batterie-Fanfare "L'Echo du Haut-Chablais" Monsieur Dumont Roland "Les Combettes" Chemin des Rierets Tél. 50 73 92 37	Entente Armoy-Le Lyaud Gymnastique Madame Lereboulet Odette Route des Chambrettes Tél. 50 73 90 60
Club "Rencontre" • Madame Inglin Renée Ch. des Derrys - 50 73 92 11 • Madame Yvette Fillon Route des Cruets Tél. 50 73 95 25	Cross jeunes ou adultes Monsieur Jacquet Philippe Route des Champs-de-Beule Tél. 50 73 93 10



ETAT CIVIL

Naissances

12 janvier 1995 : BEL Antoine Etienne
23 janvier 1995 : BERLY Angélique
2 avril 1995 : JORDAN Izaline Emilie
30 avril 1995 : CARRON Dhona-Jee Martine Solange
12 mai 1995 : CHARRETTE Hugo Clément
3 juin 1995 : FLAMMANG Bastien Lucas
28 juin 1995 : DETRAZ Pauline Cynelle Française

N.B. : dans le n° 10 du Bulletin Communal (janvier 1995) la naissance de SAILLET Jérémie (né le 27 septembre 1994 à Thonon-les-Bains) n'a pu être mentionnée, faute d'en avoir eu une connaissance "officielle" en Mairie de Le Lyaud, à cette époque.

Mariages

11 février 1995 : SECCHI Gérard Jean-Pierre et RAYMOND Sylvie Gisèle
25 février 1995 : LE CORRE Thierry Hervé et WEBER Nathalie Danièle Chantal
27 mai 1995 : BOEGEAT Philippe Pierre et COTE Christine
17 juin 1995 : CLUZEL Xavier et CHESSEL Nathalie Nicole Lucie

Décès

15 mars 1995 : LALLET Bernadette Henriette Rosalie épouse de ROTARIS Marcel Pierre
10 mai 1995 : BECHET Nestor Marie
13 mai 1995 : DUBOULOZ Clément Henri

Bloc- Notes

INFORMATIONS DIVERSES

Secrétariat de la Marie

Le secrétariat est ouvert chaque semaine :
– les lundi, mardi, jeudi et vendredi matins de 9 h à 12 h,
– et : le lundi après-midi de 14 h à 17 h
le vendredi après-midi depuis 14 h jusqu'à 19 h 30,
à l'exclusion des jours fériés.
Tél. 50 73 90 51
Fax 50 70 57 26

Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères sur le territoire de la commune a lieu le jeudi matin de chaque semaine. Cependant, ce ramassage est reporté au vendredi matin de la même semaine lorsqu'un jour férié se situe soit le lundi, le mardi, le mercredi ou le jeudi de la semaine considérée.

Décharge communale

La décharge communale est ouverte de 8 h 30 à 11 h les lundi et samedi de chaque semaine, à l'exclusion des jours fériés.

Urgences

Pompiers : tél. 18 (à utiliser avec discernement).
Gendarmerie : tél. 50 71 09 20.

Santé

Hôpital de Thonon-les-Bains : tél. 50 26 77 77.
Cabinet médical à Le Lyaud : Dr MACHETTO Laurence, tél. 50 70 54 11.
Infirmière libérale à Le Lyaud : M^{me} POMMERY Nelly, tél. 50 73 90 40.
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) : Association ADMR de la Vallée du Brevon : responsable "travail" pour la commune de Le Lyaud, s'occupant notamment de la constitution de dossiers : M^{me} JORDAN Bernadette, tél. 50 73 90 66.

Photo Souvenir



Ecole du Lyaud

De gauche à droite

debouts :

Marcel Détry - Stéphane Lépinoux - Jimmy Boudjemaa - Philippe Boegeat
Stéphane Fillon - Gisèle Néplaz - Laurence Favre-Victoire - Solange Inglin
Magali Petitjean

assis sur le banc :

Dominique Bastard - Sylvain Fillon - Isabelle Deville - Christelle Mercier
Emmanuel Guérin - Denis Bel - Fabrice Bouvet - Alain Auffredou - Jocelyne Lépinoux

assis par terre :

Franck Petitjean - Sophie Deville - Edith Cluzel - Elisabeth Lereboulet
Sylvie Détry - Frédérique Fillon - Sylviane Auffredou

Photos de couverture :
Rue du Centre
Rue de la Mairie
(avant rénovation)

